

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR EN VUE DE L'OBTENTION DE LA DISPENSE DE PRELEVEMENT
SUR CERTAINS PRODUITS DE PLACEMENT POUR LES REVENUS ENCAISSES EN 2026**

(Article 242 quater du Code Général des Impôts)

**A RETOURNER A VOTRE AGENCE CREDIT MUNICIPAL DE TOULON IMPERATIVEMENT
AVANT LE 30/11/2025**

Merci de renseigner un/plusieurs numéro(s) de compte(s) (*sachant que l'option s'applique à tous vos comptes (1)*) :

(1) L'attestation sur l'honneur concerne une demande de dispense de prélèvement au titre de l'encaissement d'intérêts, Bons de Caisse - Compte à terme - Livrets B

Je soussigné (e) :

Mlle Mme M EI (si assujetti à l'IR et non à l'IS)

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____ À : _____

Nationalité :

Domicilié :
(Résident de France au sens de la législation fiscale)

Atteste sur l'honneur que le **revenu fiscal de référence** de mon foyer fiscal figurant sur l'avis d'imposition établi au titre des revenus **2024** n'excède pas :

- La somme de vingt cinq mille euros (25 000 €) si vous êtes célibataire, divorcé ou veuf.
- La somme de cinquante mille euros (50 000 €) si vous êtes soumis à une imposition commune au sens de la législation fiscale.

Je reconnais que cette attestation est établie et signée sous mon entière responsabilité. Elle ne prend application que pour les revenus **2026** encore non perçus.

Je reconnais être informé(e) qu'en vertu de l'article 1740-DB du Code Général des Impôts, la présentation d'une attestation sur l'honneur par une personne physique dont le revenu fiscal de référence ne respecte pas les limites indiquées ci-dessus permettant de bénéficier d'une dispense du prélèvement visés à l'article 125 A, I du Code Général des impôts entraîne l'application d'une amende égale à 10 % du montant de ces prélèvements ayant fait l'objet d'une dispense à tort.

Fait à le

Signature :

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données UE 2016 -679 du 27 avril 2016, les informations recueillies ci-dessus sont nécessaires au traitement de votre demande. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de vos données personnelles, d'un droit d'opposition à leur traitement ou la limitation de celui-ci, et du droit de retirer votre consentement à tout moment, dans les conditions prévues par la réglementation.
Vous pouvez faire valoir vos droits à tout moment, par courrier à l'attention du Directeur Général du Crédit municipal de Toulon, à l'adresse 63 Rue Victor Clappier 83000 TOULON ou par courriel à l'adresse responsable.traitemet@credit-municipal-toulon.fr. Pour plus d'informations, la Charte de protection des données personnelles est consultable sur le site internet www.credit-municipal-toulon.fr.